



**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 Mai 2012**

**DOSSIER N° 14 :**

AGENDA 21  
PROGRAMME D' ACTIONS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE  
DU BOUSCAT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

**Excusés avec procuration** : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAUDEAU), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

**Absent** :

**Secrétaire** : M. FARGEON

**DOSSIER N° 14:           AGENDA 21**  
**PROGRAMME D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**DU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : M. Bernard JUNCA

L'Agenda 21 est un plan d'actions global et concret en faveur du Développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle, adopté par 173 chefs d'Etat, lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. Localement, il se traduit par le respect des engagements internationaux et nationaux et par la mise en œuvre progressive et de façon pérenne du Développement durable.

Par délibération du 24 mars 2009, la Mairie s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 pour construire sa politique de Développement durable. La démarche adoptée s'articule autour de 4 phases :

- l'élaboration du diagnostic du territoire et de la collectivité au regard des enjeux du Développement durable,
- la définition d'orientations stratégiques pour Le Bouscat,
- l'élaboration d'un programme d'actions,
- sa mise en œuvre, sa pérennisation et son évaluation.

Le travail mené au Bouscat s'inscrit dans le cadre du référentiel national des projets territoriaux de Développement durable et Agenda 21 qui définit cinq déterminants de la démarche (pilotage, association des acteurs, transversalité, amélioration continue, évaluation). A ce titre, la Mairie a mis en place une organisation qui permet aux différents acteurs de participer aux réflexions et propositions :

- un comité de pilotage (COPIL) réunissant tous les élus du Conseil, les collectivités et institutions partenaires, les chefs de pôles qui oriente et valide les grandes étapes de la démarche,
- un comité technique (COTEC) interne qui décline en actions les orientations de la démarche,
- des séminaires internes et en Conseil municipal privé pour approfondir les thématiques et définir les propositions,
- diverses formes de participation citoyenne qui permettent aux Bouscatais de s'exprimer sur des enjeux locaux ou plus globaux.

Aujourd'hui, les trois premières phases (diagnostic, stratégie et programme d'actions) ont été menées à leur terme.

***Phase 1 : le diagnostic***

- Le diagnostic a été le point de départ de la définition du projet territorial de Développement durable : il présente, d'une part, un état de la situation locale et des politiques à l'œuvre, les forces et les faiblesses du territoire, mais aussi une vision plus interprétative qui traduit le regard que portent les habitants sur leur ville.

***Phase 2 : la stratégie***

- Sur cette base, les orientations stratégiques ont été retenues. La Mairie fait de sa démarche Agenda 21, un projet territorial de Développement durable qui s'inscrit pleinement dans les finalités visées, retenues dans la loi Grenelle 2<sup>1</sup> (épanouissement des êtres humains, cohésion sociale et territoriale, lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources, modes de consommation et de production plus durables). Ainsi, 4 axes prioritaires et 17 objectifs à atteindre assortis d'enjeux constituent le cœur du cadre stratégique.

Le contenu du diagnostic ainsi que le cadre stratégique ont été délibérés et adoptés en Conseil Municipal le 12 juillet 2011.

***Phase 3 : le programme d'actions***

- A la suite de la définition du cadre stratégique, les objectifs ont été traduits en actions concrètes et opérationnelles. Le programme d'actions, concrétisation de deux années de réflexion, d'échanges et de

<sup>1</sup> Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

propositions autour de la démarche Agenda 21, permet ainsi la prise en compte et l'intégration des enjeux de développement durable retenus au Bouscat.

- L'ensemble des acteurs locaux, les Bouscatais et les services municipaux ont été associés à la construction du programme d'actions par des outils adaptés favorisant la participation du plus grand nombre :
  - des cartes postales distribuées dans les boîtes aux lettres pour recueillir toutes les idées des Bouscatais (de mai à fin septembre 2011)
  - 2 ateliers avec les partenaires de la ville et agents de la mairie pour solliciter leurs idées d'actions (23 juin et 29 septembre 2011)
  - 1 séminaire interne permettant la sélection et le choix des actions (décembre 2011)
  - 4 ateliers de concertation permettant aux Bouscatais de choisir les actions « coup de cœur » (17 et 24 novembre, 1<sup>er</sup> et 6 décembre 2011)

Ainsi, le programme d'actions est constitué de 52 actions, 12 actions phares et 28 actions « coup de cœur » ; toutes programmées de 2012 à 2015.

Le programme d'actions a pu être présenté dans son intégralité à la population et aux services municipaux, le 5 avril 2012, lors d'une soirée spécialement dédiée à l'Agenda 21 (présentation du programme d'actions de la Ville, clowns analystes animant la soirée et diffusion du reportage Agenda 21 de la Ville), intervenant pendant la semaine du Développement durable.

La synthèse pédagogique, support d'information clair et synthétique sur le programme d'actions de la Ville en matière de développement durable, est disponible en annexe. Elle est également téléchargeable par l'ensemble des citoyens sur le site Internet de la Ville.

Le programme d'actions désormais rédigé, la Mairie souhaite candidater à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux, auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et également aux Rubans du Développement Durable auprès du Comité 21.

#### Perspectives :

- Le programme d'actions Agenda 21, se déroulant sur trois années (mi 2012- 2015), n'est pas figé. Il a vocation à être complété, amélioré et suivi par la mise en place d'un dispositif d'évaluation globale du programme d'actions et de la démarche.
- L'ensemble des services municipaux est invité à co-construire la démarche de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme d'actions à travers différents étapes : organisation de rencontres individuelles pour l'appropriation des fiches actions, outil de suivi pour la réalisation des actions, élaboration d'indicateurs de suivi et de résultats de l'action engagée permettant ainsi d'évaluer l'atteinte des objectifs dans un but d'amélioration .

VU la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

VU la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005 relative à la Charte de l'Environnement,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve le plan d'actions (2012-2015) de l'Agenda 21 du Bouscat,

**Article 2 :** Autorise M. le Maire à déposer un dossier de candidature pour l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et auprès du Comité 21 pour les Rubans du Développement Durable

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

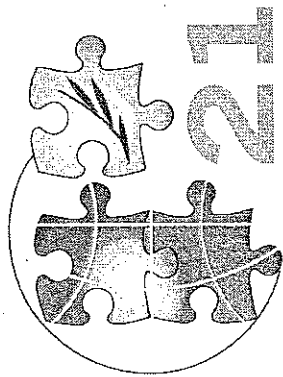
... ..

... ..

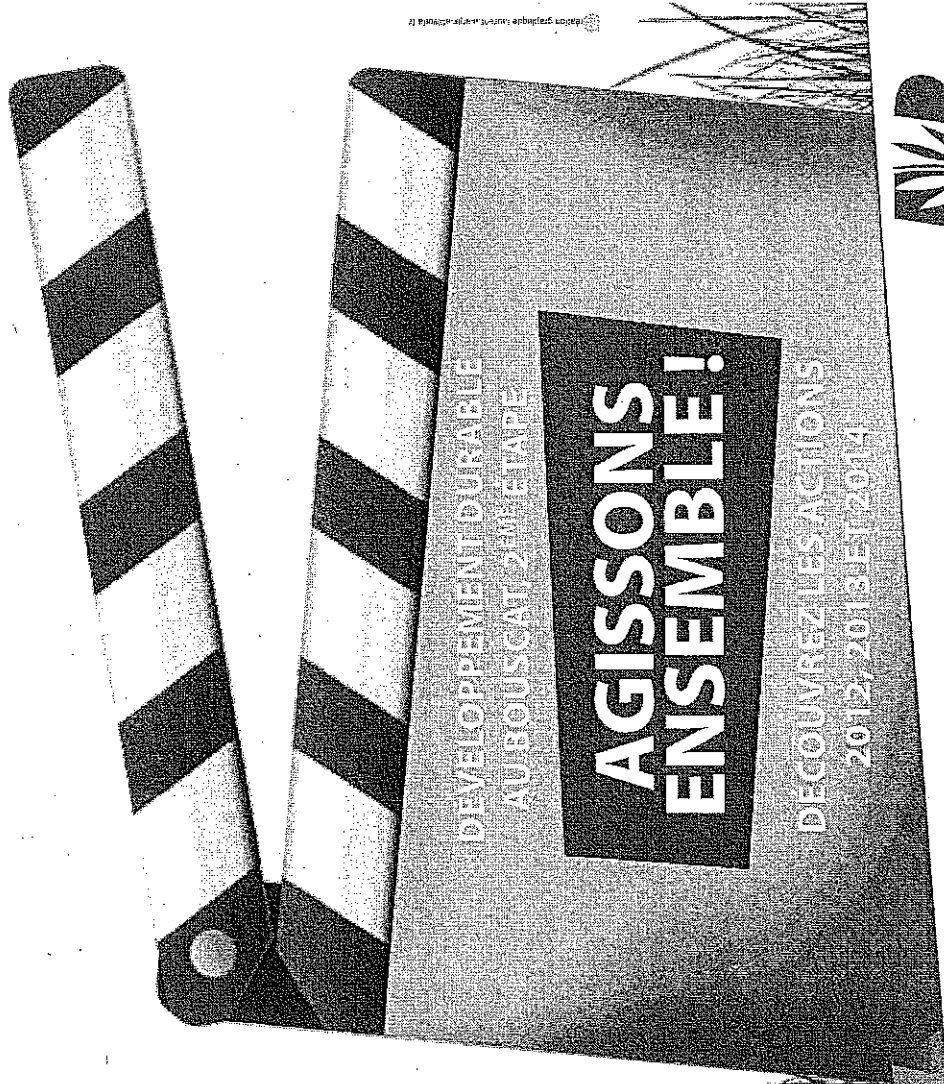
... ..

... ..

... ..

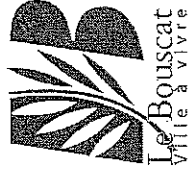


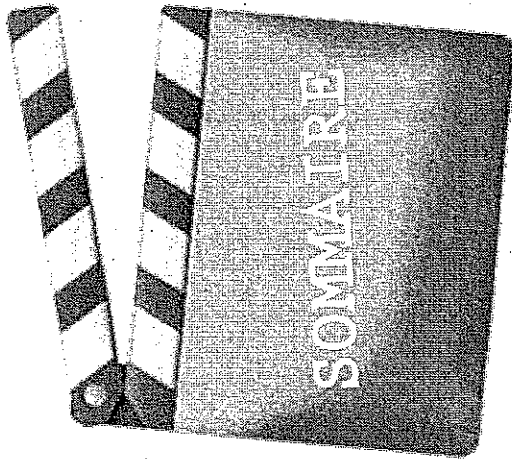
**AGENDA**  
Le Bouscat *Ville à vivre*



[www.mairie-le-bouscat.fr](http://www.mairie-le-bouscat.fr)

Hôtel de ville - BP 20045 - 33491 LE BOUSCAT CEDEX  
TEL : 05 57 22 26 66 - FAX : 05 57 22 26 72  
[agenda21@mairie-le-bouscat.fr](mailto:agenda21@mairie-le-bouscat.fr)





Les Bouscatalais acteurs du projet	p 4
De la stratégie à l'action	p 5
Le programme d'actions 2012	p 6-7
Le programme d'actions 2013	p 8-9
Le programme d'actions 2014	p 10
L'évaluation et le suivi	p 11
Pour en savoir plus	p 12

## 5101521515 POUR EXPLIQUER L'AGENDA 21

**Agenda** car il s'agit de notre quotidien et de celui des générations futures.  
**Développement** car il s'agit de progresser en qualité de vie par opposition à croissance, qui ne prend en compte que la quantité.  
**Durable** car nous voulons un développement durable qui ne compromette pas l'avenir des générations futures.  
**Concertation** car un projet qui nous engage tous nous veut être nous, il nous faut donc un moment de discussion et de débat.  
**Exemplaire** car nous voulons montrer à nos voisins de leur territoire ce que nous avons fait.